



**ANCA Nouvelles 67**  
Octobre 2021

Rosny, le Plateau après les travaux © P. Amiard, septembre 2021

### Edito

Il sera bref, comme ce numéro régulier de 8 pages seulement, qui sort à une date inhabituelle. Cet ANCA Nouvelles n°67 est nécessaire pour être réactifs et exprimer tristesse et colère devant la plaine de Rosny méconnaissable, dégradée, suite aux travaux d'aménagement du parc du Plateau d'Avron.

Les hirondelles de rivage du Sausset arrivent dans ce numéro comme un baume nous encourageant à poursuivre notre exploration naturaliste du département et à apporter notre contribution à la connaissance et à la préservation de ces espèces, discrètes et fragiles.

Bonne lecture !

La présidente, Sylvie van den Brink

### Nous contacter :

#### ANCA

44 avenue des Fauvettes  
93360 Neuilly-Plaisance  
07 82 13 03 50

[association.anca@free.fr](mailto:association.anca@free.fr)  
[www.anca-association.org](http://www.anca-association.org)



anca.association

## ROSNY-SOUS-BOIS

L'aménagement du parc du Plateau d'Avron. Premier bilan.

### Rappel de l'intérêt biologique du site et classements

Le Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois fait partie, avec le parc des Coteaux d'Avron à Neuilly-Plaisance, de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) n° 110001754, *Coteaux et Plateau d'Avron*.

Cette ZNIEFF se localise sur d'anciennes carrières souterraines de gypse, comblées depuis. On y compte pas moins de 33 espèces déterminantes. De par son substrat (argile, marne et calcaire) et son exposition (sud/sud-est), cette ZNIEFF accueille de nombreuses espèces thermophiles pour la plupart en forte régression en Île-de-France. La complexité et la juxtaposition des milieux augmentent la diversité faunistique et floristique. Deux rapaces nichent régulièrement sur le site : le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) et l'Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), .

Le Plateau d'Avron est classé depuis 2006 Espace Naturel Sensible (ENS) et Natura2000. Deux espèces inscrites à l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux » y ont été observées, en migration : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) et la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*).



Figure 1. Le cœur du Plateau d'Avron, été 2009 © ANCA

[http://www.anca-association.org/wp-content/uploads/2015/11/ANCA\\_Nouvelles\\_34.pdf](http://www.anca-association.org/wp-content/uploads/2015/11/ANCA_Nouvelles_34.pdf)

Cependant, les milieux ouverts, les prairies ponctuées de buissons épineux, favorables à la Pie-grièche écorcheur sont en régression sur l'ensemble du site. Le maintien ou la restauration de prairies patrimoniales nécessiterait une volonté et un effort de gestion important.

Le Plateau d'Avron n'était jusqu'à présent pas aménagé.

**Lorsqu'il a été présenté à l'ANCA en 2017, le projet d'aménagement porté par la ville de Rosny-sous-Bois offrait l'opportunité d'agir de manière positive sur l'évolution du site pour favoriser le maintien, voire le retour des espèces des milieux ouverts qui ont justifié son classement.**

L'ensemble Plateau/Coteaux d'Avron constitue un réservoir de biodiversité identifié au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), support de la trame verte majeure de Seine-Saint-Denis.

## Le projet de parc

L'aménagement actuel du Plateau d'Avron a été initié par la ville de Rosny-sous-Bois sur un projet imaginé par le bureau d'étude Cépage. La compétence « aménagement » a été ensuite transférée à l'EPT Grand Paris Grand Est (GPGE) qui est aujourd'hui notre interlocuteur.

Nous avons rencontré plusieurs fois Cépage au début du projet, et nous étions tombés d'accord sur les 3 objectifs principaux à mettre en œuvre dans l'élaboration de ce parc naturel :

- permettre l'**accès au public** de ce site classé tout en respectant ses milieux remarquables et sa biodiversité
- prendre en compte l'intérêt biologique du site et les **objectifs Natura2000**, conformément au DOCOB (document d'objectifs, 2011) du multisite Natura2000 de Seine-Saint-Denis, en particulier en restaurant les milieux favorables à la Pie-grièche écorcheur et au cortège d'oiseaux rares inféodés à ces milieux ouverts.
- améliorer les impluviums, micro-bassins versants permettant à la **zone humide** d'être en eau plus longtemps, en contexte de réchauffement climatique et d'assèchement de la planète.

Le chantier du Plateau d'Avron a commencé en 2019 pour une ouverture au public repoussée au printemps 2022.

## Un parc sécurisé, accessible au public.

L'ouverture au public du site nécessitait la mise en sécurité des nouveaux chemins par la pose de géogrilles de 10 m de large au droit des vides résiduels. Le nombre de chemins a été réfléchi et réduit à un anneau qui fait le tour du site. L'organisation de l'accès du public est plutôt bien pensée, tant en termes de limitation des nuisances sur les milieux et les espèces, qu'en termes de coût de l'aménagement.

Les jeux et aires de fitness sont positionnés près des entrées. La zone centrale, où se rejoignaient les anciens chemins, a été mise en défens pour y préserver les espèces et leurs milieux.



Figure 2. La pose des géogrilles © SvdB



Figure 3. Le site avant les travaux © Géoportail 2017

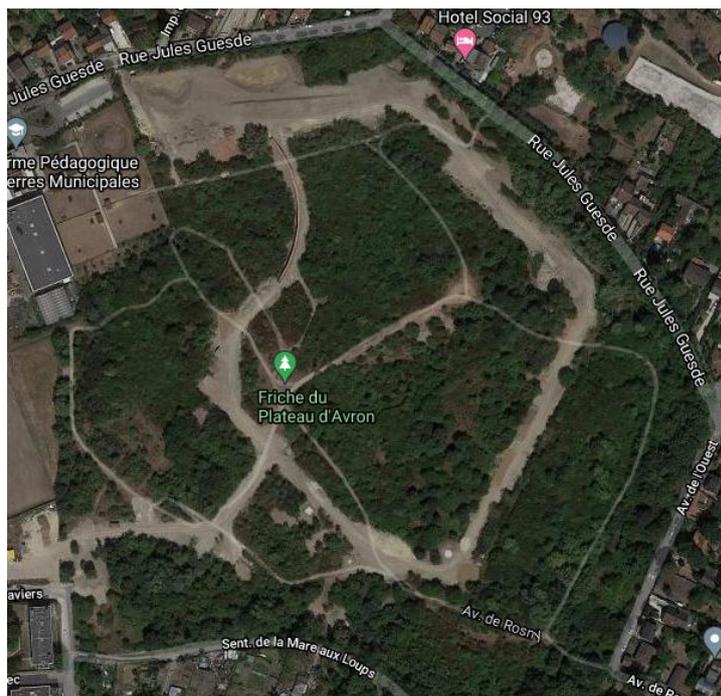


Figure 4. Le site en cours de travaux © Google Maps 2020

## Mais, une mauvaise prise en compte de l'intérêt biologique du site.

La pose des géogrilles, au droit des vides résiduels, a nécessité des décaissements plus importants que prévus, au motif qu'il était techniquement compliqué d'en arrondir le tracé, et qu'il fallait contourner certains arbres. Au final, le décaissement passe sur la plupart des espèces floristiques remarquables que nous avons signalées et dont les géolocalisations avaient pourtant préalablement été transmises à Cépage (carte figure 5).

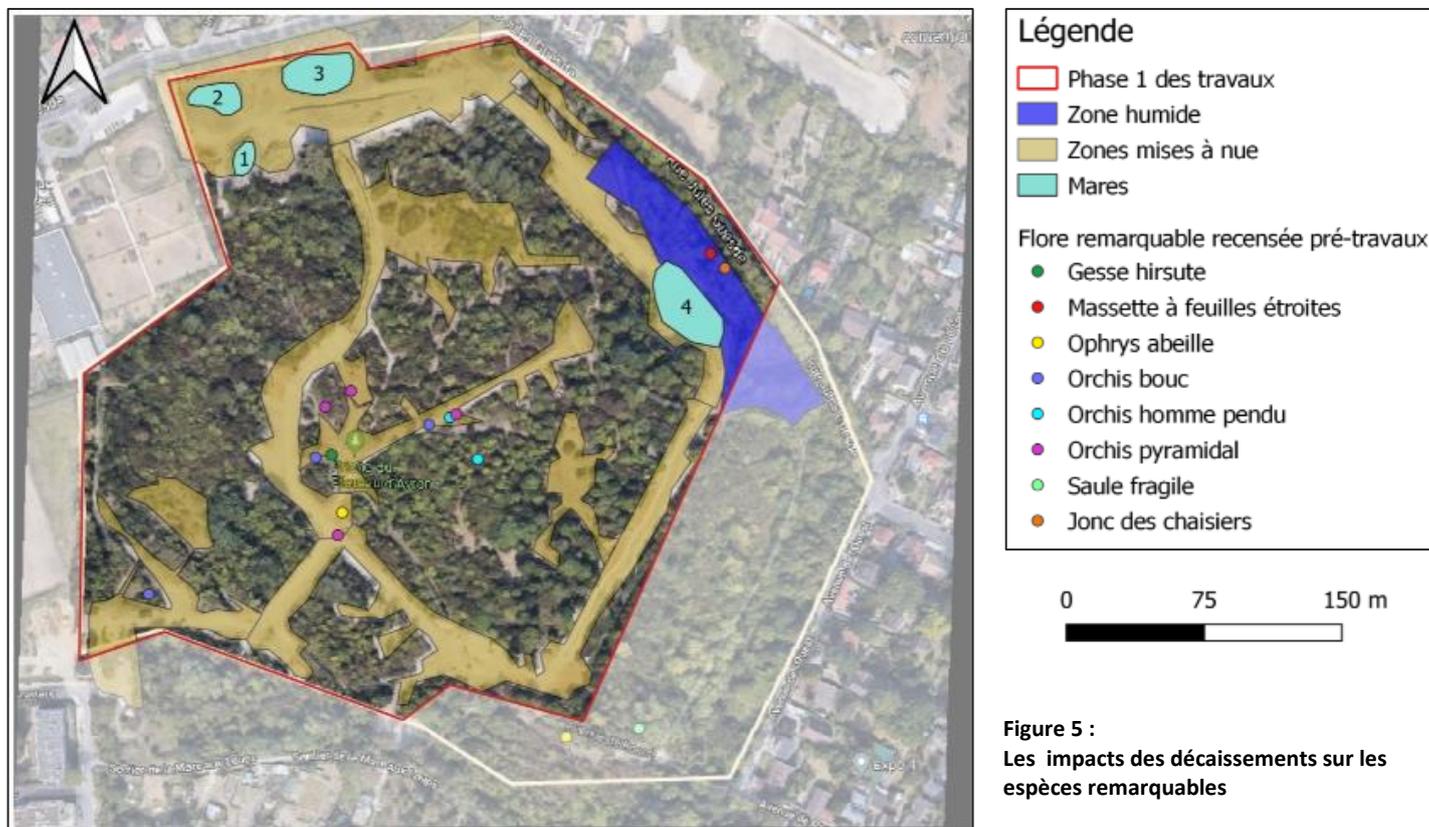


Figure 6. Aspect de la « prairie » centrale envahie par les cornouillers en octobre 2021 © SvdB

Il était prévu de supprimer les cornouillers qui envahissent les prairies patrimoniales, puis de gérer la prairie centrale avec un écopâturage tournant. Des arbustes épineux devaient être maintenus pour la Pie-grèche, voire replantés.

Au final, les cornouillers n'ont vraiment été enlevés, c'est-à-dire décaissés, que sur du remblai, au nord, dans le secteur de l'entrée près de la ferme pédagogique (carte) où de gros terrassements ont été réalisés (creusement de mares, remodelage du site).

Les milieux favorables à la Pie-grèche écorcheur, en particulier le cœur du site avec sa « prairie calcicole », n'ont donc pas été restaurés. Les prairies patrimoniales sont toujours dans une dynamique d'expansion des ligneux (figure 6 et photo de couverture de ce numéro).

Les chemins qui se rejoignaient en étoile au centre du site ont été **décompactés** pour permettre leur recouvrance rapide par la végétation. La station d'Orchis-homme-pendu (il n'y en a que 2 en Seine-Saint-Denis) a été décompactée ! En juin, nous avons pu constater qu'elle avait survécu. Nous avons alors découvert une (nouvelle) deuxième station d'Orchis homme-pendu à une trentaine de mètres de la précédente. En juillet, les deux stations étaient complètement recouvertes par le sainfoin d'Espagne et les ligneux.



Figure 7. Station d'Orchis homme-pendu © SvdB →

Ces décompactages ont surtout permis **l'étalement du sainfoin d'Espagne** (*Galega officinalis*), plante invasive présente initialement aux bords des chemins et dont les graines étaient dispersées au passage des chevaux. Cette plante vivace repart de sa souche chaque année. Elle se répand par ses graines qui germent très rapidement dans de la terre remuée et qui possèdent une longue capacité germinative. Le sainfoin d'Espagne a donc pleinement profité des décompactages, des déplacements d'engins et des terrassements ainsi que nous l'avions anticipé et craint.

**Il est maintenant largement dominant sur la prairie centrale où la prairie patrimoniale ne subsiste qu'à l'état de lambeaux, entre les cornouillers et le sainfoin d'Espagne.**



Figure 8. Sainfoin d'Espagne en graines © SvdB



Figure 9. Refus de pâturage par les moutons du Sainfoin d'Espagne © SvdB



L'ANCA a pu constater la dynamique végétale de la partie centrale du Plateau lors d'un passage début juillet. Nous avons alors alerté GPGE sur l'urgence de mettre en place une gestion bien avant que le parc ne soit livré à la ville de Rosny-sous-bois.

GPGE a installé un troupeau de 19 moutons d'Ouessant mâles en juillet. Cependant, le sainfoin est toxique pour le bétail. Les moutons broutent autour (figure 9). Ils ne mangent pas non plus les cornouillers. La bergerie est installée à proximité des lambeaux de prairies calcicoles (à orchidées) menacés à terme de surpâturage.

← Figure 10 : lambeaux de prairie calcicole autour de la bergerie © SvdB.

Enfin, pour proposer au public des visites découvertes du nouveau parc lors des Portes Ouvertes de la Ferme pédagogique (18-19 octobre), les cheminements envahis de sainfoin ont été préalablement tondus par Cépage, en pleine période de dispersion des graines, assurant ainsi des conditions optimales pour l'expansion de cette invasive au printemps prochain !



Figure 11 : tonte du sainfoin en graines mi-septembre (avant/après)

### La zone humide naturelle ... drainée !

Une zone humide naturelle a été identifiée et étudiée par l'ANCA en 2016 (ANCA nouvelles 50), conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008. Elle est petite, mais son rôle biologique est très important (amphibiens, odonates, chaînes alimentaires). Les zones humides sont en constante régression sur la planète et sur nos territoires. La préservation et la gestion durable des zones humides sont définies comme étant d'intérêt général (art. L. 211-1 du code de l'environnement).

Le projet annonçait un élargissement des impluviums pour permettre une meilleure alimentation de cette zone humide, et la création de nouvelles mares. Nous avons découvert une nouvelle mare, positionnée en contrebas de la zone humide. Nous avons observé son fonctionnement en période pluvieuse. Elle est profonde et séparée de la zone humide par un seuil qui permet l'écoulement de l'eau de la zone humide vers la mare.



Figure 12. La nouvelle mare n° 4 © SvdB

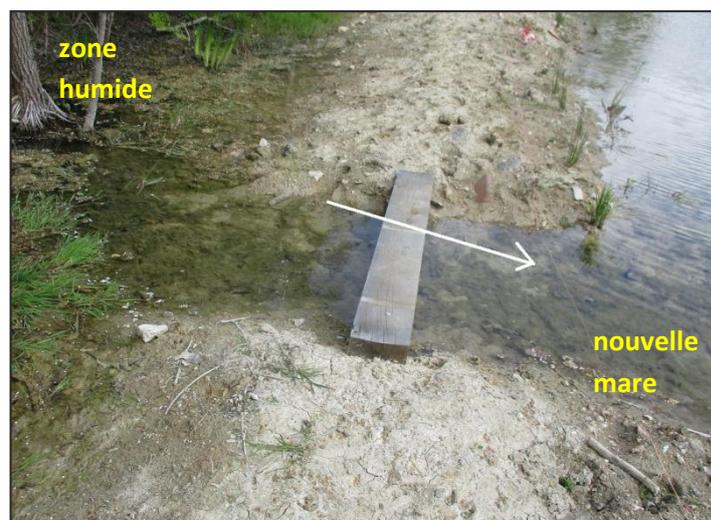


Figure 13. Ecoulement de la zone humide vers la mare n°4 © SvdB

Ce n'est pas du tout ce qui nous avait été présenté lorsque nous avons travaillé sur le projet. L'élargissement de l'impluvium devait bénéficier essentiellement à la zone humide. **De fait, ce dispositif draine la zone humide et provoque son assèchement au profit de la nouvelle mare !**

Par ailleurs, les nouvelles mares 2 et 3 (localisées figure 5) ne gardent pas l'eau, malgré les précipitations abondantes en 2021.

Figure 14. La mare 3, à sec le 2/10/21 © SvdB →



## Non respect des mesures d'ERC demandées dans l'étude d'impact

Dans ce projet de parc, l'objectif d'amélioration des milieux et de la biodiversité a dispensé le porteur de projet de demander une dérogation pour la destruction des espèces protégées.

L'étude d'impact indique des mesures d'ERC (Eviter-Réduire-Compenser) à mettre en place, en particulier un calendrier d'évitement à respecter lors des travaux pour ne pas impacter les espèces. « *Les travaux de terrassement sont ciblés et concernent des surfaces précises. Le document en réponse à l'avis du Conseil Départemental (PPA) indique que le 4/5 déplacement des engins sera limité à un circuit précis. Ces travaux, moins lourds que dans le projet précédent sont limités à une durée plus restreinte, estimée à 5/6 mois* ».

« *Les travaux perturbateurs pour les milieux (terrassements, création de chemins) seront réalisés hors des périodes de reproduction des oiseaux et des batraciens. La période de mars à fin août sera donc évitée* » (étude d'impact p.184)

Or, Les travaux ont souvent été à l'arrêt, en particulier lorsque les précipitations gênaient le travail des engins. Au final ils se sont étalés sur 2 ans et le calendrier d'évitement n'a pas été respecté. La tronçonneuse a fonctionné pendant la période de nidification des oiseaux.

Des pontons en bois ont été installés pour permettre au public de se déplacer sur les zones humides et mares sans les piétiner. Ces pontons étaient en cours d'installation en avril 2020. L'étude d'impact préconisait un calendrier d'évitement pendant la période de reproduction des amphibiens.

Le ponton qui permet de se promener sur la zone humide traverse aujourd'hui un milieu asséché envahi par le sainfoin.



Figure 15 . Le ponton sur la... zone humide ! © SvdB

Le ponton passe sur la station indigène de massettes à feuilles étroites (*Typha angustifolia*). Celles-ci sont par ailleurs concurrencées par les plantations de massettes à feuilles larges (*Typha latifolia*) beaucoup plus communes.

L'étude d'impact mentionne également le suivi écologique des espèces protégées :

« *Un suivi écologique du site sera réalisé, durant cinq ans sur l'ensemble des espèces protégées, pour évaluer les impacts à moyen terme du projet.*

*Il s'agira également d'ajuster au fur et à mesure le plan de gestion naturaliste de cet espace.*

*Le suivi portera sur les groupes suivants :*

- Avifaune
- Reptiles et Amphibiens
- Insectes
- Mammifères (y compris chauve-souris) »

Aucun suivi des espèces n'a été mis en place pendant la longue phase chantier. L'ANCA a dû constamment parlementer avec GPGE pour être autorisé à aller sur site vérifier l'état des espèces et faire des inventaires (bien trop ponctuels).

## **Evaluation de l'efficacité des travaux par rapport aux objectifs Natura2000**

D'une manière générale, le DOCOB n'est pas respecté.

Dans le DOCOB (document général, p.116), on peut lire " *C'est la double ambition de ce DOCOB. D'une part, transmettre aux gestionnaires des entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux ...* "

Dans le cas présent, le milieu n'est pas maintenu, mais pire, il est dégradé.

Les fiches actions du DOCOB encouragent le maintien/plantation de haies et de bosquets d'épineux favorables à la pie-grièche écorcheur (rosiers, aubépines, pruneliers). Il y avait moyen de sélectionner ces arbustes sur site, voire d'en déplacer pour les concentrer. Il n'y a pas d'amélioration entre l'avant et l'après travaux.

Dans le dossier soumis à enquête publique, l'évaluation des incidences Natura2000 était bien trop sommaire. La réouverture et la restauration des pelouses centrales calcaires sont annoncées. Cependant les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces objectifs ne sont pas détaillés. Nous comprenons que les cornouillers ont été coupés une fois, préalablement au chantier. Mais cela n'est pas suffisant pour restaurer une prairie ! Pire, lorsque les cornouillers sont coupés, ils se recèpent. Sur chaque tige coupée, 4 ou 5 repoussent ensuite. Ainsi la coupe des cornouillers a favorisé leur densification. La restauration des prairies marneuses requiert un effort sur plusieurs années. Le facteur temps n'a pas été pris en compte.

Le dossier annonce l'élimination des plantes envahissantes (Renouée du Japon) sans donner non plus de méthodologie. Nous avons constaté qu'elle a été broyée sur place, mais qu'elle repart de plus belle.

Le Sainfoin d'Espagne et ses capacités d'expansion ne sont pas mentionnés. Son étalement favorise la disparition de la palette d'herbacées présentes sur le site et réduit considérablement la ressource alimentaire des oiseaux. Nous n'observons que des zones, monospécifiques pour certaines, composées essentiellement d'espèces rudérales. Les milieux sont banalisés.

Le dossier ne donne pas d'indicateurs clairs quant à la mesure de l'efficacité des travaux et nous ne connaissons pas le cahier des charges qui a justifié le contrat Natura2000 permettant le financement d'une partie des travaux par l'Europe.

Le dossier d'enquête publique concluait à « *une absence d'incidence significative du projet sur l'état de conservation des espèces ayant justifié la désignation du site comme appartenant à l'entité Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »* ».

**Mais nous avons constaté une incidence très forte des travaux d'aménagement du parc sur le site Natura2000.**

## **Des échanges difficiles avec Grand Paris Grand Est**

Si les relations entre la ville de Rosny-sous-Bois et l'ANCA sont très bonnes, tout est devenu compliqué lorsque le projet est passé sous compétence de Grand-Paris-Grand-Est.

Devant l'ampleur des décaissements et des terrassements, nous avons voulu mettre en place une étude de résilience, de trajectoire écologique, afin de comprendre si et comment le site pourrait de nouveau montrer la belle diversité botanique inventoriée par l'ANCA ces dernières années. Nous voulions également géolocaliser des points de vigilance utiles pour l'établissement d'un futur plan de gestion favorable aux enjeux du site...

Les demandes de passages de l'ANCA sur site ont alors fait l'objet d'incompréhension, d'échanges incohérents et chronophages visant à nous empêcher d'aller observer les évolutions du site. Tant qu'il n'y avait pas de clôtures, nous avons pénétré sur le site et effectué quelques trop rares observations.

## **Anticiper une gestion difficile du site**

Le parc va être remis à la ville de Rosny-sous-bois qui en confiera la gestion à la ferme pédagogique.

La ferme pédagogique était un choix évident puisque le projet était de gérer la prairie centrale en écopâturage. Cependant, l'expansion du sainfoin change la donne. En effet, cette plante, toxique pour le bétail devra faire l'objet d'une fauche avec export en mai, et d'une deuxième fauche en septembre sur le regain.

Notre expérience au parc des Coteaux d'Avron à Neuilly-Plaisance, montre que les moutons ne mangent pas les cornouillers. Le seul moyen de venir à bout de cette plante et de restaurer la prairie est de procéder à des coupes rases très fréquentes (plusieurs par an) pour fatiguer la plante et faire progressivement disparaître les souches. Une cartographie fine (qu'on nous a empêchés de faire) est nécessaire.

Il y a eu des terrassements récents près de l'entrée à côté de la ferme pédagogique pour créer une butte (bien inutile !) avec point de vue... sur la ville. Sur ces pentes abruptes, la terre remuée récemment est instable...

## AULNAY-SOUS-BOIS

### Les Hirondelles de rivage du parc départemental du Sausset.

Pamela Amiard

Depuis la redécouverte de la colonie d'hirondelles de rivage du parc de la Bergère à Bobigny en 2016, l'association mène régulièrement des campagnes de suivi des colonies de reproduction dans le département. Ce travail a donné lieu à plusieurs stages, que j'ai eu le plaisir d'encadrer en 2018 et 2020. Trois colonies sont alors identifiées : au Parc de la Bergère (canal de l'Ourcq), à la Pointe de Gournay (canal de Chelles) et à Neuilly-Plaisance.

En contexte naturel, ces hirondelles nichent dans les falaises abruptes et sableuses au bord de divers zones humides (étang, fleuve, falaises côtières, carrières ....) et les colonies dépassent largement la centaine de couples. Dans notre département, elles s'adaptent et on les retrouve ainsi dans les trous des palplanches le long des canaux et rivières. Le linéaire de berges favorables étant limité, les colonies sont relativement petites (1 ou 2 couples à Neuilly-Plaisance jusqu'à une vingtaine de couples à Gournay).

Dans le cadre des divers inventaires et études menés à l'ANCA, les bases de données régionales (Cettia et Faune-idf) sont régulièrement surveillées. C'est ainsi que des observations ponctuelles d'hirondelles de rivage sont faites au parc du Sausset. En 2018, nous y sommes allés en espérant trouver des signes de présence, ou mieux, une colonie de reproduction mais nos recherches ont été infructueuses.

Au cours du mois d'août 2021, plusieurs observations d'hirondelles ont été notées au Sausset avec des indices de nidification avérés.



Profitant de mes vacances estivales, me voilà en route pour Aulnay-sous-Bois.

Environ 8 individus, dont 4 immatures, ont été vus tout au bout de l'étang de Savigny le 31 août 2021. Des entrées/sorties, des comportements de nourrissages et surtout des jeunes à l'envol ont été observés pour deux nids (dans des trous de palplanches).

Aucun doute, **il s'agit bien là d'une colonie de reproduction, la 4<sup>e</sup> du département !**

←L'extrémité nord-est de l'étang de Savigny où est localisée la colonie de reproduction. © P. Amiard août 2021

Il est à noter que ces observations de comportements de nidification sont relativement tardives par rapport aux années précédentes. En général, la première nichée commence vers la mi-mai et la seconde en juillet. A la fin de la seconde nichée, début ou mi-août environ, adultes et jeunes de l'année quittent la zone de nidification et se rassemblent sur des aires de repos en vue de la migration postnuptiale.

On peut penser qu'avec la météo particulièrement fraîche de cet été, la reproduction a été ralentie ou retardée. En effet, les hirondelles s'adaptent en fonction de la disponibilité de la ressource alimentaire (insectes volants).



Adultes en approche d'un nid et jeunes attendant à l'entrée des nids. © P. Amiard août 2021